



31.03.2011 - 08:00 Uhr

Sondage Monster.ch: Mobbing - une question d'actualité dans huit entreprises suisses sur dix

Zurich (ots) -

-

- Le sondage en ligne actuel réalisé par Monster.ch révèle que 82% des personnes interrogées sont confrontées à la question du mobbing sur leur lieu de travail
- Seuls 18% des sondés estiment que le climat de travail est vraiment agréable
- En Allemagne et en Autriche, le mobbing semble tout aussi répandu

Brimades, intrigues et exclusions n'influencent pas uniquement le travail et le comportement des collaborateurs concernés. De telles situations peuvent aussi déboucher sur des pathologies tant physiques que psychiques, ou se traduire par des conflits sociaux lourds de conséquences. Le sondage actuel réalisé auprès des utilisateurs du célèbre portail suisse pour l'emploi Monster.ch montre que 59% des participants ont déjà une fois été victimes de mobbing sur leur lieu de travail. 23% des personnes interrogées n'ont toutefois pas été directement concernées, mais connaissent des cas de mobbing à l'encontre de collègues au sein de leur entreprise. Seuls 18% des Suisses interrogés estiment que le climat de travail au sein de leur entreprise est de tout temps agréable.

Aperçu des résultats du sondage:

Le mobbing est-il une question d'actualité dans votre environnement de travail?

Non, le climat de travail est agréable au sein de l'entreprise. 18%

Oui. Je ne suis toutefois pas moi-même concerné(e) mais certains collègues ont déjà été victimes de mobbing. 23%

Oui, j'ai d'ailleurs été moi-même concerné(e). 59%

Le mobbing implique toujours un conflit, mais tous les conflits ne relèvent pas du mobbing. Selon la brochure d'information «Mobbing - Description et aspects légaux» publiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les situations ci-après ne doivent pas être qualifiées de mobbing: une profonde divergence d'opinions, un bref conflit, une explosion de colère, une dispute occasionnelle mêlée de propos acerbes ou un différend que l'on peut rapidement régler ou trancher objectivement. Pionnier de la psychologie du travail dans le domaine de la recherche sur le mobbing, le suédois Heinz Leymann a défini le harcèlement psychologique comme étant «des actes de communication négative qui sont dirigés contre une personne, qui se répètent fréquemment ou sur une période assez longue». Des actes de mobbing typiques sont par exemple la propagation de rumeurs, une mauvaise évaluation générale de la prestation de travail, l'attribution de tâches inutiles, des allusions blessantes ou des critiques incessantes. Les conséquences pour les victimes sont très variables, allant de l'état dépressif à différentes maladies musculaires, en passant par des troubles du sommeil et de l'alimentation.

Relevons toutefois qu'il n'est souvent pas établi de distinction claire entre les cas de mobbing et les conflits ordinaires. D'où le taux très élevé de personnes concernées par des situations de mobbing dans le sondage réalisé par Monster.

«Les employeurs devraient prendre la question du mobbing très au sérieux, s'informer en détail et prendre des mesures préventives», déclare Falk von Westarp, Country Manager chez Monster Switzerland AG, à propos des résultats du sondage. Et d'ajouter: les tensions psychosociales permanentes nuisent au climat de travail et diminuent les capacités des collaborateurs. D'autres effets possibles sont des coûts supplémentaires dus à des mutations de personnel et à un absentéisme élevé. Les entreprises doivent en particulier mettre l'accent sur leur devoir d'assistance à l'égard de tous les collaborateurs, c'est-à-dire veiller au respect du droit de la personnalité, protéger la santé et, de manière générale, défendre les intérêts du personnel.

Les victimes de mobbing ont souvent l'impression de se trouver dans une situation sans issue. Il existe toutefois

différentes mesures pour lutter contre le harcèlement psychologique. Dans la plupart des cas, les personnes à l'origine du mobbing peuvent être freinées dans leurs agissements si on les interpelle sur leur comportement. Il est en outre recommandé d'informer le supérieur et de lui demander de l'aide. Le journal de carrière Monster vous propose astuces et conseils autour du mobbing.

En Allemagne et en Autriche, le mobbing semble également être une question d'actualité, perçue toutefois de manière très variable. En Allemagne, 75% des personnes interrogées déclarent avoir déjà été concernées une fois par un cas de mobbing, contre seulement 42% en Autriche. 15% des Allemands et 32% des Autrichiens affirment que des collaborateurs ont déjà été touchés au sein de leur entreprise. Enfin, seuls 10% des Allemands et quelque 26% des Autrichiens trouvent que le climat de travail est vraiment agréable.

Entre le 21 février et le 6 mars 2011, 1015 employés allemands, autrichiens et suisses ont participé au sondage en ligne. Le portail pour l'emploi Monster réalise régulièrement des sondages sur les sites Internet locaux et internationaux de l'entreprise, portant sur des questions relatives au poste de travail et à la carrière. Ces sondages ne sont pas représentatifs; ils ne font que refléter l'opinion des utilisateurs de Monster.

Vous trouverez des photos à imprimer pour illustrer ce communiqué de presse à l'adresse:

<http://www.webershandwick.de/monster/thumb.html>

Contact:

Monster Worldwide Switzerland AG
Michel Ganouchi
Head of Marketing
Bändliweg 20
8048 Zurich
Tél.: +41/43/499'44'08
Fax: +41/43/499'44'44
E-Mail: michel.ganouchi@monster.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001987/100622076> abgerufen werden.